

QL  
84.24  
A82  
1989

**ATELIERS SUR LA PROTECTION DES  
HABITATS TENUS À QUÉBEC  
LES 25 ET 26 NOVEMBRE 1989**

**COMPTE RENDU**



**SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE  
ENVIRONNEMENT CANADA**

Avril 1990

SOM

969, route de l'Église, bur. 300

Sainte-Foy (Québec)

G1V 3V4

Téléphone: (418) 653-8225

Télécopieur: (418) 653-4896

1450, City Councillors, bur. 790

Montréal (Québec)

H3A 2E6

Téléphone: (514) 982-6077

Télécopieur: (514) 982-0097

## INTRODUCTION

SOM présente ici le compte rendu des ateliers sur la protection des habitats tenus à Ste-Foy, les 25 et 26 novembre 1989. Nous y regroupons un résumé des communications présentées de même qu'une synthèse des discussions tenues lors des tables rondes ou des plénières.

Les ateliers sur la protection des habitats, édition 1989, ont réuni quelque 75 participants représentant principalement les organismes non gouvernementaux. S'ajoutent à ces derniers des intervenants des milieux gouvernementaux tant fédéral que provincial.

Les ateliers ont permis la présentation de onze communications essentiellement orientées vers l'illustration de cas réels ou vers la mise en évidence de procédures et de démarches à suivre dans la réalisation de projets de protection des habitats.

Les ateliers sur la protection des habitats en sont à leur deuxième édition. Organisés par le Service canadien de la faune, les ateliers visent à mieux faire connaître les ressources disponibles aux organismes non gouvernementaux tout en permettant à ces derniers d'échanger leurs expériences. Les thèmes retenus cette année concernent l'acquisition, la gestion et la mise en valeur des habitats. La deuxième journée a presque essentiellement porté sur les notions de recherche de partenaires et de financement.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 1 - L'ACQUISITION DES HABITATS</b>	<b>6</b>
1.1 Processus d'acquisition au Québec	13
1.2 Exemple d'un cas d'acquisition	16
1.3 Le concept de fiducie foncière	18
1.4 Discussion relative aux trois premiers exposés	20
<b>CHAPITRE 2 - LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DES HABITATS</b>	<b>23</b>
2.1 Gestion des sites naturels au Québec	24
2.2 Premier exemple d'un cas de gestion d'un habitat	26
2.3 Deuxième exemple d'un cas de gestion d'un habitat	28
2.4 Période de discussion	29
<b>CHAPITRE 3 - LA RECHERCHE DE PARTENAIRES ET DE FINANCEMENT</b>	<b>33</b>
3.1 Approche auprès des organismes gouvernementaux	33
3.2 Approche auprès d'entreprises privées	36
3.3 Stratégie de levée de fonds et recherche de commandite	39
<b>CONCLUSION</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE 1 - PROGRAMME DES ATELIERS</b>	
<b>ANNEXE 2 - L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS</b>	

## **CHAPITRE 1**

### **L'ACQUISITION DES HABITATS**

## 1. L'ACQUISITION DES HABITATS

Avant d'aborder le compte rendu des ateliers, il convient de rappeler les grandes lignes des allocutions d'accueil des participants et d'ouverture des ateliers. Le mot de bienvenue a été prononcé par monsieur Jean-Pierre Gauthier, directeur général du Service canadien de la faune, région de Québec. Pour sa part, monsieur Jean Cinq-Mars nous a introduit aux thèmes de l'atelier en rappelant l'importance que le Service canadien de la faune accorde à cet événement.

### *Allocution de monsieur Jean-Pierre Gauthier*

Mesdames, messieurs, bonjour,

J'aimerais, premièrement, vous souhaiter la bienvenue à cette rencontre et deuxièmement, vous féliciter de participer en si grand nombre à cet événement.

Vous êtes ici aujourd'hui plus d'une cinquantaine d'organismes non gouvernementaux et de représentants de plusieurs groupes gouvernementaux qui avez tous un intérêt commun, la protection des habitats.

Je suis heureux de constater une telle participation parce que vous savez, pour Environnement Canada, la protection des habitats est et a toujours été une priorité.

Environnement Canada a mis de l'avant en juin 1988, grâce à un investissement de 110 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral, un plan d'action dynamique qui vise à protéger, à conserver et à restaurer le Saint-Laurent.

#### **Le plan d'action comporte quatre volets**

Le volet protection qui comprend deux programmes dont un premier programme qui vise à identifier les sites industriels ayant un impact négatif sur le Saint-Laurent et à évaluer les déchets qui sont produits par ces industries et un deuxième programme qui vise à évaluer les substances toxiques provenant de l'extérieur du Québec.

Le volet restauration, pour sa part, vise à nettoyer les sites fédéraux contaminés

et à réhabiliter (restaurer) des milieux humides.

Le volet technologies environnementales vise le développement et l'application des techniques anti-pollution s'appliquant à des problèmes de pollution particuliers aux industries qui rejettent des polluants dans le fleuve et vise également le développement d'expertise en écotoxicologie, un outil efficace d'analyse de la pollution et de ses effets sur les écosystèmes.

Le volet conservation concerne la protection des écosystèmes fragiles et d'espèces menacées et il comprend cinq programmes :

- 1) La création d'un parc marin à l'embouchure du Saguenay.
- 2) La protection et l'amélioration des réserves nationales de faune le long du Saint-Laurent.
- 3) Une évaluation de l'état de l'environnement et des écosystèmes.
- 4) La sauvegarde d'espèces menacées.
- 5) L'acquisition d'habitats et d'écosystèmes importants.

#### **Le Centre Saint-Laurent**

Le Centre Saint-Laurent sera le point de mire pour la réalisation du plan d'action fédéral. Le Centre veillera à :

- Constituer un réseau regroupant les principaux partenaires universitaires, industriels et gouvernementaux susceptibles de collaborer aux programmes du plan d'action fédéral.
- Appuyer la mise au point et l'application de technologies environnementales de pointe pour affronter les problèmes de pollution du Saint-Laurent.
- Mettre en oeuvre d'autres programmes du plan d'action dont un très important

## d'analyse et d'évaluation de l'état de l'écosystème du Saint-Laurent.

Bien que la dépollution du Saint-Laurent soit une priorité dans le cadre du PASL<sup>1</sup>, la protection de nos ressources est également très importante compte tenu des pressions continues qui sont faites sur les habitats. On n'a qu'à penser aux 4 000 hectares de milieux riverains disparus ou dégradés depuis 1945 par des actions de remblayage, de drainage, de constructions de routes ou de développements domiciliaire ou récréotouristique.

La protection des habitats le long du couloir du Saint-Laurent et de ses principaux tributaires est d'une importance capitale car ces habitats sont indispensables à des centaines d'espèces qui dépendent de ces milieux à un moment ou à un autre de leur cycle de vie.

Le Service canadien de la faune s'est engagé depuis sa création à protéger des habitats considérés importants pour la sauvagine, la flore et la faune en général. Ainsi, on retrouve au Québec huit réserves nationales de faune dont trois sont reconnues par la convention de Ramsar comme étant des sites d'intérêt international.

Dans le cadre du PASL<sup>1</sup>, le Service canadien de la faune prévoit assurer la protection de quelque 4 000 hectares d'habitats d'ici 1993.

Le gouvernement du Canada n'est pas le seul à se préoccuper de la protection des habitats. Sans une collaboration étroite entre les gouvernements, la protection des habitats ne saurait s'avérer un succès. Il ne faut pas perdre de vue que l'initiative du PASL<sup>1</sup> mise essentiellement sur un partenariat fructueux pour atteindre ses objectifs.

C'est pourquoi, en juin dernier, les représentants d'Environnement Canada, d'Environnement Québec et du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ont signé une entente sur l'harmonisation de leurs activités face au Saint-Laurent.

L'entente de quatre ans couvre l'ensemble des volets du PASL<sup>1</sup> et vise à développer une coopération et une concertation efficaces.

---

<sup>1</sup> PASL, Plan d'action Saint-Laurent.

Cette tâche de protéger les habitats n'est cependant pas la seule responsabilité des gouvernements mais celle concertée de plusieurs partenaires dont entre autres les organismes non gouvernementaux, les fondations privées, les corporations, les industries et le public en général.

Vous êtes ici réunis, plus de 50 organismes non gouvernementaux. Je crois qu'en participant si nombreux à cet événement, vous nous démontrez clairement votre désir de vous impliquer en tant que partenaires dans la protection des habitats.

L'an dernier, lors du premier atelier sur la protection des habitats, vous nous avez démontré votre intérêt. Aujourd'hui, près d'un an plus tard, je constate que cet intérêt est toujours présent et même grandissant.

L'atelier de l'an passé nous a permis de vous consulter sur vos attentes, votre rôle et vos besoins en matière de protection des habitats.

Afin d'encourager l'effort des groupes du milieu, le Service canadien de la faune a lancé, le 13 octobre dernier, un programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats.

La création de ce programme répond également aux attentes exprimées par les organismes de conservation qui souhaitent participer activement à la protection des habitats.

L'organisation des ateliers cette année répond encore une fois à la demande faite par les groupes.

Cette année, les ateliers portent sur deux thèmes précis :

- l'acquisition, la gestion et la mise en valeur des habitats, et;
- la recherche de partenaires et de financement.

Pendant ces deux jours qui s'avèrent être fort intéressants, je crois que nous devrions nous fixer des objectifs précis.

- 1) Par le biais de l'information qui nous sera transmise, essayons d'orienter nos actions, de répartir les tâches entre les différents partenaires.
- 2) Développons une approche auprès des partenaires qui sera basée sur la concertation et la coopération.

Les ateliers ont été conçus dans le but de vous informer et de vous donner des outils nécessaires afin de mener à bien vos projets. Nous avons invité plusieurs groupes qui ne travaillent pas le long du corridor du Saint-Laurent. Bien que notre action immédiate s'articule dans le cadre du PASL<sup>1</sup>, je crois que la protection des habitats est un concept qui déborde de ce cadre et je crois que l'on doit faire profiter tous les organismes non gouvernementaux à un tel forum. Les ateliers ont également comme but de nous orienter, nous du gouvernement, par vos attentes, vos besoins. Nous n'avons pas la prétention de pouvoir répondre à toutes vos questions ou à toutes vos attentes mais nous sommes prêts à travailler avec vous dans un but commun.

Ces deux jours devraient également être un moment privilégié pour développer de nouveaux liens avec d'autres organismes.

Je vous souhaite donc une bonne participation à ces ateliers.

### *Allocution de Monsieur Jean Cinq-Mars*

L'allocution de monsieur Cinq-Mars s'inspire de la structure suivante à laquelle s'ajoutent les grandes lignes de son texte publié dans le bulletin d'information *Habitats* volume 1, no 1, novembre 1989 que nous reproduisons ici intégralement.

La protection des habitats au Québec a toujours été une des priorités du Service canadien de la faune. La conservation des milieux humides est essentielle pour la faune, la flore et pour nous qui partageons le même environnement. La qualité de ces milieux constitue un bon indicateur nous permettant de mesurer les limites acceptables de notre développement.

Le Service canadien de la faune s'est impliqué dans la protection des habitats en créant, jusqu'à maintenant, huit réserves nationales de faune principalement le long du

corridor du Saint-Laurent. Ces territoires sont protégés parce qu'ils possèdent des habitats critiques, vulnérables et essentiels aux oiseaux migrateurs et à la faune en général. Ils offrent non seulement un habitat de premier choix pour la faune mais aussi, dans certains cas, des espaces naturels appréciés par le public.

Aujourd'hui, la notion de protection des habitats a bien évolué. Acquérir et gérer des territoires en vue de les sauvegarder pour les générations présentes et futures ne peuvent plus être la seule responsabilité des gouvernements. Aux États-Unis et dans les provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, la tendance actuelle se traduit par l'implication de plus en plus forte des organismes de conservation et même la création de nouveaux organismes comme par exemple les fiducies foncières (aux États-Unis seulement, il en existe plus de 700) qui ont tous un objectif commun, la protection des habitats naturels.

Au Québec, pour atteindre les objectifs de conservation du Plan d'action Saint-Laurent, il apparaît essentiel d'entreprendre des actions de concertation et de collaboration avec les différents intervenants. Un effort d'harmonisation est nécessaire si l'on veut obtenir des résultats concrets.

Ainsi, en décembre 1988, le Service canadien de la faune organisait un atelier sur la protection des habitats. Plus d'une trentaine d'organismes ont alors manifesté le désir de s'impliquer en tant que partenaires dans la gestion, la mise en valeur et l'acquisition de territoires. De plus, ceux-ci ont demandé aux organismes gouvernementaux des mesures appropriées afin qu'ils puissent s'impliquer à fond dans leurs projets de protection des habitats. En réponse à cette demande, le Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats a été créé et mis sur pied par le Service canadien de la faune spécifiquement pour les organismes du milieu.

L'organisation d'autres ateliers, les 25 et 26 novembre 1989, sur le même thème est une autre initiative du Service canadien de la faune qui vise à informer les organismes des actions des divers intervenants ainsi que des tendances et des orientations en matière de protection des habitats.

Finalement, la publication du bulletin d'information Habitats est un outil de communication essentiel qui favorisera l'échange d'information et la création de liens

entre les divers intervenants voués à la cause des habitats.

Le Service canadien de la faune offre également l'opportunité aux organismes non gouvernementaux et aux partenaires des secteurs privé et public de participer à cet échange en faisant paraître dans cette publication des textes relatant leurs expériences dans le domaine de la protection des habitats.

Toutes ces initiatives du Service canadien de la faune n'ont finalement qu'un seul but, stimuler et appuyer la participation active des groupes du milieu en collaboration avec les gouvernements, les corporations, les industries et le public en général dans un esprit de partenariat, afin de sauvegarder notre patrimoine naturel.

## 1.1 Processus d'acquisition au Québec

Cette première série d'exposés porte sur des exemples d'acquisition par certains organismes et l'illustration des diverses étapes nécessaires dans l'élaboration d'un plan d'acquisition. À cette fin, trois communications nous ont été présentées. Une première, de monsieur Guy Lépine de la Fondation de la faune du Québec, illustre de façon spécifique les différentes étapes à suivre dans une démarche d'acquisition. Vient ensuite un exposé de monsieur Robert Carswell de la Société canadienne de la conservation de la nature. Ce dernier précise le rôle de son organisme dans des processus d'acquisition d'habitats. Enfin, une présentation de monsieur Gary Richards nous introduit au concept des fiducies foncières (Land Trust).

Ce premier exposé de monsieur Lépine nous illustre le rôle de la Fondation de la faune du Québec dans le secteur des acquisitions de même que les processus et les procédures utilisés à la Fondation dans l'examen des divers cas qui leur sont soumis.

Monsieur Lépine est donc responsable des acquisitions pour la Fondation de la faune du Québec. Cette dernière a été créée en 1984 par le ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche. Elle est opérationnelle depuis deux ans. Son mandat est de solliciter et de recevoir des dons, d'acquérir ou de louer des terrains, de réaliser des travaux, de fournir de l'aide financière ou technique et de conclure des ententes afin de conserver et de mettre en valeur la faune et son habitat.

Plus particulièrement, la Fondation est responsable des acquisitions selon l'entente-cadre sur la protection et l'aménagement des habitats fauniques et celles en vertu du volet québécois du plan conjoint des habitats de l'Est.

Afin d'aider les intéressés à planifier leur projet d'acquisition, la Fondation de la faune du Québec schématise le processus d'acquisition, en détermine les principales étapes et les illustre à l'aide des projets en cours.

Depuis la préparation du prospectus servant à trouver du financement jusqu'à la réception des titres de propriété chez le notaire, on peut identifier quatorze étapes d'acquisition.

- Étape 1 - prospectus du projet
- Étape 2 - recherche du financement
- Étape 3 - sélection du projet
- Étape 4 - lettre d'intention
- Étape 5 - précision des propriétés et des responsabilités
- Étape 6 - contrat d'aide financière (CAF)
- Étape 7 - description technique préliminaire
- Étape 8 - tournée d'informations
- Étape 9 - demande à la CPTA<sup>2</sup>
- Étape 10 - décision de la CPTA<sup>1</sup>
- Étape 11 - description technique finale
- Étape 12 - négociations
- Étape 13 - transactions chez le notaire
- Étape 14 - plan de mise en valeur

Au cours de son exposé, monsieur Lépine nous rappelle l'importance de respecter chacune de ces étapes et de tenter de bien s'assurer d'en avoir complété une avant de passer à la suivante. Il rappelle également qu'au niveau de la recherche du financement, les organismes auraient intérêt à s'adresser au plus grand nombre de sources de financement possible simultanément et non pas attendre la réponse de l'un et de l'autre avant de passer au suivant.

À l'égard de l'étape 5, précision des propriétés et des responsabilités, monsieur Lépine mentionne qu'il est extrêmement important dans l'élaboration d'un projet que les promoteurs et ceux qui seront détenteurs des titres soient clairement identifiés et précisés dans les documents de présentation du projet. Il importe ainsi de faire une distinction très nette entre promoteur, détenteur de titres et gérant du terrain. C'est à cette étape qu'il convient d'établir certaines consultations afin d'établir clairement l'étendue du périmètre faunique à conserver et de préciser les grands paramètres fonciers et financiers du projet soumis à l'examen.

Ce n'est qu'à l'étape sept que la description technique préliminaire peut être engagée. À ce moment, les arpenteurs-géomètres peuvent intervenir et préciser de façon détaillée un plan préliminaire élargi. Certains éléments relatifs à l'analyse de

---

<sup>2</sup> Commission de protection du territoire agricole.

l'impact de l'acquisition de terrains doivent également être présentés. Enfin, monsieur Lépine insiste sur l'étape douze, soit celle des négociations. À son avis, le cadre des négociations doit être fixe pour tous les propriétaires. Il existe des fonds disponibles pour financer ces négociations et fournir aux notaires toutes les informations nécessaires à leur travail.

Enfin, monsieur Lépine nous rappelle qu'un processus d'acquisition n'est jamais facile et qu'il peut prendre de un à trois ans en fonction de l'envergure du projet et de la complexité des titres de propriété.

Finalement, monsieur Lépine insiste pour dire que présentement la Fondation de la faune du Québec ne possède pas de formulaires très précis pour la présentation de projet mais que des règles relativement strictes sont en voie de préparation afin de permettre à tous les organismes de présenter des projets de façon relativement homogène. Il invite tous ceux qui sont désireux de procéder à des acquisitions à contacter la Fondation afin que cette dernière puisse leur venir en aide au moins au plan technique ou au plan de l'organisation.

## 1.2 Premier exemple d'un cas d'acquisition

Le deuxième exposé est celui de monsieur Robert Carswell. Il est associé sénior chez Byers Casgrain, une firme d'avocats montréalaise. Monsieur Carswell est spécialiste en droit immobilier et anciennement chargé de cour en financement immobilier à la faculté de droit de l'Université McGill. Il nous présente tout particulièrement les activités de la Société canadienne pour la conservation de la nature.

La Société canadienne pour la conservation de la nature est un organisme national sans but lucratif voué à la protection des sites naturels présentant un intérêt écologique particulier, des formations naturelles uniques et des lieux d'une beauté exceptionnelle. La Société se consacre en priorité à l'acquisition de terres humides, de propriétés littorales, d'îles et de zones supportant une flore et une faune diversifiées. La Société est un organisme créé en 1963. Depuis sa fondation, la Société a protégé 80 000 acres de zones naturelles évaluées à plus de 32 millions \$, elle a récolté plus de 14 millions \$ à cette fin et a réalisé plus de 400 projets plus particulièrement en Ontario.

Monsieur Carswell aborde plus spécifiquement la philosophie qui guide les actions de la Société canadienne pour la conservation de la nature. À son avis, l'intervention de la Société se situe d'abord et avant tout dans la protection des sites naturels. Il souligne à cette occasion les interventions de la Société dans certaines îles du Maine où des investissements considérables ont été réalisés.

Il aborde également la notion de copropriété où par l'intervention de la Société des activités traditionnelles telles l'utilisation des sols par les fermiers ont pu être réalisées en complicité avec des objectifs de préservation et de conservation d'un milieu naturel.

Monsieur Carswell insiste pour dire que les négociations sont toujours très difficiles dans les cas d'acquisition et que la problématique entourant l'émission de servitude n'est jamais chose facile. Pour sa part, il préfère céder certains droits à vie particulièrement lorsque les terres exploitées sont à des fins agricoles et que ces activités sont compatibles avec des objectifs de conservation et de préservation.

Monsieur Carswell nous présente quelques réalisations majeures de la Société au Québec. Il nous parle brièvement de l'île aux Lièvres où 962 hectares ont été acquis par

Duvenor. Il parle également de l'île du Moine où 624 hectares ont été acquis, de l'île aux Moutons où 9 arpents carrés ont été acquis et l'île aux Asperges où 63 arpents ont été acquis.

Finalement, il nous parle brièvement des acquisitions majeures réalisées dans les autres provinces canadiennes par sa Société en 1988. Ces acquisitions réfèrent plus particulièrement à Brackman Island en Colombie-Britannique, à celle de Cross Ranch en Alberta, aux tourbières Alfred en Ontario et de l'île Brier en Nouvelle-Écosse.

### 1.3 Le concept de fiducie foncière

Monsieur Richards est consultant en communication et anciennement directeur exécutif de la fiducie foncière de la Vallée Ruitier. Il nous a présenté le concept de fiducie foncière (land trust) en donnant plusieurs exemples de la situation aux États-Unis où présentement il existe environ 750 fiducies qui protègent plus de 2 millions d'acres à perpétuité. Il ajoute que le concept de la fiducie est utilisé dans plusieurs pays du monde et que les Québécois en vacances dans les états de la Nouvelle-Angleterre ont sûrement visité des sites naturels appartenant à des fiducies sans même le savoir. Ainsi, l'état de la Nouvelle-Angleterre présente environ 350 fiducies foncières.

La définition d'une fiducie foncière peut être formulée de la façon suivante. C'est une organisation privée sans but lucratif ayant comme objectif principal la protection d'espaces naturels. Il peut s'agir de forêts comme au New-Hampshire ou d'une île comme dans le cas du Maine et de la Georgie, d'un jardin urbain comme à Denver ou des corridors et des rivières comme dans le Montana.

Mais en quoi les fiducies foncières sont-elles différentes d'autres organisations de conservation? À cette question, monsieur Richards souligne que les fiducies foncières se distinguent principalement par le fait qu'aux États-Unis, elles agissent souvent comme courtiers dans les transactions. Ce rôle est souvent primordial afin de procéder rapidement à l'acquisition d'un site qui risque d'être perdu au profit d'un développement à vocations commerciale, industrielle ou résidentielle.

La fiducie doit être en mesure de stimuler le sentiment de fierté de la communauté associée à la sauvegarde de leur milieu naturel et convaincre de la valeur d'une eau de qualité, d'habitats non dégradés pour la survie de la faune et de la flore ainsi que la qualité de vie des citoyens.

Pour mener à bien un projet de conservation, la fiducie doit définir très clairement ses objectifs. Elle doit déterminer quelle catégorie de terres doivent être protégées? Quelles sont les espèces menacées qui nécessitent une intervention rapide? Une fois les objectifs bien définis les différentes organisations peuvent être regroupées et réunies dans un projet commun.

Monsieur Richards souligne qu'il est important de vérifier l'acceptabilité d'une fiducie foncière auprès des intervenants locaux avant de se lancer dans l'élaboration d'un tel projet. Il faut un bon conseiller et des personnes qui soient prêtes à travailler et à consacrer du temps à cette fin. Au plan organisationnel, il faut être prêt. Il faut être bien structuré, avoir des règlements précis et surtout obtenir, en tant qu'organisme sans but lucratif, un numéro de charité pour fins d'impôts et toutes les informations relatives à la réception de dons et d'émission de reçus pour des fins fiscales. Il faut par la suite développer un plan d'action en commençant par une étude complète de tout ce qui est relatif au milieu : les lois, les règlements de zonage, les services gouvernementaux et la fragilité du milieu. Il faut enfin établir des critères d'évaluation et inventorier les méthodes d'acquisition. Il faut le plus possible susciter la complicité du propriétaire et discrètement commencer le processus d'achat. Ce processus d'achat doit reposer sur une stratégie variant de un à cinq ans et sur un programme de relations publiques et de levée de fonds.

Enfin, monsieur Richards rappelle les grands avantages des fiducies foncières. À son avis, ce type d'organisation peut sauver des territoires menacés beaucoup plus rapidement que n'importe quelle intervention gouvernementale. Il lui apparaît également que les fiducies foncières formées en grande partie par des gens du milieu permettent de développer beaucoup plus facilement de bonnes relations avec les propriétaires, assurent une meilleure continuité et un meilleur suivi des projets. Enfin, monsieur Richards souligne qu'une fiducie foncière n'a en général aucun lien ou attachement politique et qu'elle peut atteindre des objectifs de protection à des coûts moindres que ceux d'une agence gouvernementale et qu'elle peut plus facilement motiver et soulever la fierté des résidents à l'égard des ressources naturelles locales.

#### 1.4 Discussion relative aux trois premiers exposés

Après avoir entendu les exposés, les participants ont été invités à une période de questions de 25 minutes. Les questions furent nombreuses et généralement orientées sur des points très spécifiques abordés par les conférenciers. À cette fin, on dénote deux grandes préoccupations : une première est relative aux méthodes permettant d'éviter la spéculation foncière lorsqu'un organisme désire faire l'acquisition de fonds de terres. La deuxième grande préoccupation touche le financement des projets.

À l'égard des problèmes relatifs à la spéculation, les conférenciers insistent davantage sur l'importance d'élaborer une structure de prix fixe pour les terres d'une même catégorie. Ainsi, et plus particulièrement monsieur Richards soulève l'idée qu'une région devrait comporter quatre ou cinq grandes catégories de prix et que les intervenants devraient tenter de s'y soumettre pour une même région; l'idée derrière cette notion est de ne pas soulever de controverse quant au prix payé dans une même région. Enfin, un autre élément important dans le contrôle de la spéculation pouvant entourer l'élaboration d'un projet relève de la discrétion totale. Les participants sont unanimes à souligner qu'au début un projet ne doit faire intervenir que très peu de personnes. Les négociations doivent débuter autour de la notion d'achat de servitude plutôt que d'acquisition et d'achat de servitude à perpétuité. Enfin, cette notion amène souvent les projets à être élaborés par l'achat d'une petite superficie et par la négociation de servitude sur les terrains adjacents. Ainsi, les objectifs de protection et de conservation sont respectés. On peut même inclure certains objectifs de restauration des milieux.

La négociation est également un aspect très important afin d'éviter toute spéculation. Le négociateur est sans contredit la personne la plus importante ici. Il est extrêmement important que ce soit une personne issue du milieu, que cette personne fasse preuve de souplesse, qu'elle ait une personnalité bien adaptée au type de propriétaires avec qui on s'apprête à négocier et finalement, qu'elle soit bien acceptée par ceux-ci.

Les conférenciers soulignent également, suite à des questions des participants, que des acquisitions foncières en milieu urbain sont également possibles mais que la situation est encore plus délicate étant donné la possibilité plus grande d'usages

concurrentiels d'un même terrain. Encore plus que dans le cas d'acquisition de territoires non urbains, il s'agit ici de développer la bonne foi et l'établissement d'excellentes relations publiques.

À l'égard de la deuxième préoccupation, c'est-à-dire à l'égard du financement, plusieurs soulignent l'importance d'avoir le plus grand appui régional. Les banquiers sont très sensibles à cela et analysent d'une façon plus particulière l'appui régional donné à un projet. Cette notion du financement débouche très rapidement sur des questions d'ordre juridique. Tous s'entendent pour déplorer le peu d'avocats disponibles dans ce secteur d'activité et chacun souligne, avec force, des besoins manifestes des intervenants. D'autre part, un certain nombre de participants soulignent avec inquiétude leur incapacité à évaluer à long terme l'impact fiscal de l'établissement de servitude à perpétuité.

## **CHAPITRE 2**

### **LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DES HABITATS**

## 2. LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DES HABITATS

Cette deuxième partie de la première journée nous amène également trois exposés. Un premier de monsieur Serge Labonté relatif à la gestion des sites naturels au Québec et un second de messieurs Michel Savard et Rémy Bouchard afin de nous présenter le cas particulier de la gestion d'un habitat par un organisme non gouvernemental. Enfin, un troisième exposé de monsieur Louis Gagné nous amène à passer en revue les différentes étapes ayant conduit la Société d'aménagement récréatif pour la conservation de l'environnement au Lac Saint-Pierre à certaines acquisitions et à la gestion de terres dans son secteur.

## 2.1 Gestion des sites naturels au Québec

L'exposé de monsieur Serge Labonté du Service canadien de la faune s'articule autour de deux grands axes. Le premier est relatif à la possibilité qu'ont les organismes gouvernementaux de pouvoir s'occuper de la gestion d'un territoire et le deuxième porte sur l'importance de l'élaboration d'un plan de gestion.

Dès que nous sommes responsables d'un site, que ce soit à titre de propriétaire ou autres, nous devons établir un type de gestion qui respectera la vocation de ce site. Mais à l'heure où il est à la mode de parler de développement durable, d'économie, d'environnement et de gestion intégrée des ressources, nous pouvons avoir l'impression que gérer un site naturel doit être très complexe et hors de notre portée. Il n'en est rien car, par analogie, gérer un site naturel est relativement semblable à ce que nous faisons quotidiennement lorsque nous nous occupons de notre propriété. Il y a des voisins, de l'entretien, des contraintes et surtout nos objectifs en termes de développement ou d'aménagement de notre chez-soi.

Ainsi, de l'avis de monsieur Labonté, gérer un site naturel est une chose possible en autant que les orientations et les objectifs de base amènent le respect du site naturel considéré et se préoccupent de sa mise en valeur. La gestion d'un site c'est respecter, administrer, diriger les divers aspects relatifs à la mise en valeur d'une propriété de même que d'accepter les conséquences des actes qu'on pose.

Monsieur Labonté insiste également sur l'extrême importance de l'élaboration d'un plan de gestion qui doit devenir un guide pour le devenir du site. Ce plan de gestion doit respecter le caractère historique du site, c'est-à-dire intégrer les diverses activités ayant eu cours jusqu'à aujourd'hui et qui sont compatibles avec les objectifs de conservation et de protection. Les voisins également doivent être des personnes à considérer : on doit s'en faire des alliés et non des ennemis. Il importe donc de maintenir et de s'interroger sur notre niveau de connaissance des divers éléments relatifs à l'histoire et au voisinage dans l'élaboration de plan de gestion. Enfin, ce plan de gestion doit être rédigé et présenté à tous les intervenants afin que chacun ait la chance de l'assimiler et de respecter les grandes orientations qui y sont décrites.

La vocation du site doit être très bien précisée et les aspects légaux respectés. Il faut prendre le temps d'écrire un plan de gestion. Monsieur Labonté insiste énormément sur cet aspect. Selon lui, c'est un grand défi : il faut arriver à pouvoir préciser dans un cadre d'exécution tout ce que l'organisme ou les organismes et les intervenants impliqués peuvent et doivent faire pour le territoire concerné au cours d'une certaine période. À son avis, il existe plusieurs modèles de gestion et chacun peut s'informer et s'inspirer de ce qui a déjà été fait dans l'élaboration de son propre guide. À cet effet, monsieur Labonté nous présente le cas de Cap Tourmente en indiquant plusieurs caractéristiques du plan de gestion qui a été élaboré pour ce site.

Monsieur Labonté souligne également quelques éléments : à titre de conseil il nous dit de jouer gagnant, de s'associer avec le plus de gens possible, d'aller très lentement mais sûrement et de confronter les idées. À son avis, les pièges à éviter sont le fait que beaucoup de gens désirent aller trop vite, ne respectent pas leur plan de gestion et désirent voir croître leur organisation à tout prix.

## 2.2 Premier exemple d'un cas de gestion d'un habitat

Le second exposé réalisé conjointement par messieurs Michel Savard et Rémy Bouchard de CASE, c'est-à-dire de la Corporation d'aménagement des sites écologiques inc. Ces deux personnes nous ont rappelé un bref historique du site et de la protection du petit marais de Saint-Gédéon et des principales péripéties entourant le démarrage du projet de même que les grandes étapes de sa réalisation.

Le petit marais de Saint-Gédéon qui couvre une superficie d'environ 130 hectares, le marais littoral le plus vaste et le plus productif de la plaine du Lac-Saint-Jean. Situé entre le village de Saint-Gédéon et une zone très dense de villégiature et de récréation, l'insuffisance de mesures de protection a entraîné un développement anarchique, la détérioration des habitats, la diminution du potentiel faunique et l'utilisation conflictuelle du site.

Un projet de développement ponctuel menaçant gravement l'intégrité des habitats fut l'élément déclencheur qui amena les divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à faire front commun pour la protection et l'aménagement intégré du territoire du petit marais. Ce fut le début d'un long cheminement coopératif qui se poursuit toujours, favorisant l'acquisition de connaissances bio-physiques, la sensibilisation de la population locale et régionale et la coopération financière et humaine dans la réalisation des activités compatibles.

Ce cheminement a favorisé aussi la concertation entre les différents intervenants locaux et régionaux par une planification environnementale du territoire afin d'en assurer la conservation. Cela a conduit à la réalisation d'un plan concerté d'aménagement et de mise en valeur du site appuyé par la communauté. Les objectifs et les orientations de développement dans le plan d'ensemble ont été intégrés par la suite dans l'exercice de révision du plan de zonage municipal en identifiant les limites du "refuge faunique", le tout en conformité au schéma d'aménagement de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

Ainsi, l'acquisition et la gestion des habitats fauniques et la coopération des principaux intervenants sont grandement facilitées par une planification clairement établie et reconnue par le milieu local et régional, exercice pouvant garantir à court et à

moyen termes la conservation du milieu. D'après la Corporation, l'engagement futur des organismes gouvernementaux et de fondations privées est essentiel pour le financement des infrastructures d'accueil pour le support technique à la gestion et pour une législation reconnaissant le statut de "refuge faunique" au niveau municipal. Cet engagement permettra la gestion intégrée du territoire et la conservation à long terme des habitats fauniques.

Messieurs Savard et Bouchard ont par la suite longuement élaboré sur l'importance primordiale des travaux préparatoires à la gestion efficace d'un site avant d'en faire l'acquisition. Ainsi, la Corporation d'aménagement des sites écologiques inc. est un organisme qui a pour mission la conservation et la protection des sites écologiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cet organisme poursuit deux grands objectifs. Le premier, participer à la conservation et au développement de sites écologiques dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est plus particulièrement et deuxièmement, assurer une animation des lieux écologiques par la formation de guides interprètes, l'information et l'interprétation de la nature.

Fondée en 1980 et incorporée depuis octobre 1981, CASE est une équipe de bénévoles qui s'impliquent activement dans la conservation des sites naturels de la région.

### 2.3 Deuxième exemple d'un cas de gestion d'un habitat

La troisième présentation de l'après-midi a été réalisée par monsieur Louis Gagné de la Société d'aménagement récréatif pour la conservation de l'environnement du lac Saint-Pierre (SARCEL). Monsieur Gagné est avocat de formation et président fondateur de la société d'aménagement.

Les principales actions de SARCEL sont la protection d'habitats du lac Saint-Pierre c'est-à-dire l'acquisition et la gestion, particulièrement à Baie-du-Febvre, la chasse contrôlée et l'interprétation de la nature.

Les premières minutes de l'exposé de monsieur Gagné ont été consacrées à la description de son organisme SARCEL. SARCEL est un petit organisme composé uniquement de neuf membres. Monsieur Gagné s'est attardé à nous vanter les mérites des petites équipes lesquelles sont plus susceptibles de maintenir l'enthousiasme, d'assurer la rapidité d'exécution et la mobilité des personnes et des projets. SARCEL est un organisme qui, aujourd'hui, tire la plupart de ses revenus de la chasse contrôlée qu'ils organisent et gèrent sur les territoires qu'ils ont acquis en totalité.

L'exposé de monsieur Gagné nous a fait voir dans tous ses détails, les péripéties ayant entouré la réalisation du projet de Baie-du-Febvre. Ce qu'il importe de retenir de l'expérience de SARCEL et de monsieur Gagné, c'est la quantité astronomique de temps et les efforts innombrables de conciliation et de négociations qui ont été investis dans cette entreprise.

Il va de soi que les usages conflictuels d'un même territoire par divers groupes d'intervenants (agriculteurs, chasseurs et conservationnistes) ont posé à plus d'une occasion de nombreux problèmes dans le déroulement des activités de SARCEL. Cependant, par des actions caractérisées par l'acharnement et le goût d'en arriver à un règlement satisfaisant pour l'ensemble des intervenants, SARCEL a su mettre en place des structures qui, aujourd'hui, semblent plaire à l'ensemble des utilisateurs des territoires tout en préservant les marais de Baie-du-Febvre. Les agriculteurs ayant trouvé des compromis intéressants entre l'endiguement des sols et leur préservation naturelle, les chasseurs ayant trouvé une façon plus structurée et organisée de pratiquer leur activité. Tous sont avantagés par une structure permettant l'exploitation de la faune, l'utilisation des sols et la conservation de la nature.

## 2.4 Période de discussion

L'ensemble des trois exposés de l'après-midi de même que ceux de l'avant-midi ont permis à l'ensemble des participants de soulever de nombreuses interrogations. Ces interrogations tantôt étaient relatives à des considérations techniques dans l'acquisition et la gestion de sites et tantôt dans l'expression d'expériences vécues par certains organismes notamment à l'égard des difficultés ou d'échecs entourant la question d'acquisition de territoires.

L'exemple des autres stimule beaucoup l'ensemble des organismes impliqués dans ce secteur d'activité. Ainsi, tous reconnaissent l'extrême importance d'un atelier comme celui que nous tenons actuellement. Les exemples et les cas vécus tels que présentés sont non seulement utiles mais d'une nécessité fondamentale.

L'ensemble des questions et observations peut être regroupé autour de sept grands éléments.

- *L'épuisement*

Tous reconnaissent que s'occuper de l'acquisition ou de la protection d'un territoire nécessite énormément de temps et d'énergie. Aussi, la plupart des personnes bénévoles impliquées dans ce secteur d'activité font face à l'épuisement des ressources. De l'avis de plusieurs, plus particulièrement de ceux ayant mené à terme des mandats d'acquisition, l'épuisement qui guette chaque bénévole impliqué dans ce secteur d'activité peut être contré par une bonne organisation. C'est ainsi que plusieurs soulignent encore l'importance des petites équipes lesquelles peuvent mieux supporter les individus qui y oeuvrent. Il importe également de tenir à jour des échéanciers très précis et d'avoir une vision à long terme de ses actions plutôt que de souhaiter trop rapidement l'atteinte de résultats qui amène souvent beaucoup plus de déception que de satisfaction.

- *Les objectifs précis*

La majorité des commentaires portant sur les projets d'acquisition font ressortir avec force l'importance de présenter des objectifs très clairs de ce que l'on cherche et

pourquoi l'on cherche à protéger certains milieux et à en faire l'acquisition. Généralement, la communauté et les principaux intervenants sont extrêmement sensibles à la clarté des objectifs voire à la présentation d'un document ou d'une brochure expliquant les grandes orientations et buts poursuivis. Il importe également d'obtenir l'appui de la communauté la plus immédiatement concernée.

- *Guide d'acquisition*

Acquérir un territoire ou négocier des servitudes ou mettre sur pied des fiducies foncières n'est pas chose aisée ni facile. Les personnes s'impliquant dans ce domaine le font pour la première fois et ne le font probablement qu'une seule fois. Tous déplorent l'absence de guides d'acquisition présentant les grandes étapes à suivre, les sources d'information disponibles de même que les principaux écueils à éviter et conseils pratiques à suivre.

- *Dénonciation des situations*

Les intervenants ont été nombreux à souligner l'importance de dénoncer des situations polluantes ou qui contribuent à la détérioration d'un milieu. Ce travail de sensibilisation est d'une importance vitale dans la recherche d'appuis de la communauté et dans la notoriété des projets que l'on envisage. La mise en évidence de situations graves est toujours de nature à s'assurer l'appui d'un certain nombre de personnes voire au recrutement de gens qui par la suite deviendront très actifs au sein des divers comités.

- *Le financement*

Les participants sont très nombreux à soulever l'idée qu'il est vil et inutile de soutenir des permanences. La plupart considèrent qu'il y a là une perte de temps et d'énergie considérable dans la recherche de fonds afin de supporter ces permanences.

Cet élément vient renforcer l'idée des petites équipes tel que plusieurs participants l'ont soulevé précédemment. Enfin, certains soulignent également qu'il ne faut pas penser en termes de subventions. Il faut viser la mise en commun de nos propres ressources et l'organisation autonome; les subventions étant liées à des éléments

spécifiques de l'acquisition et non pas à l'acquisition comme telle.

- *L'information*

Bon nombre de participants dénoncent avec force la difficulté d'accès à l'ensemble de l'information, celle-ci n'étant pas toujours disponible. Plusieurs souhaitent que des liens s'établissent et que des véhicules visant à rendre plus aisée l'information notamment, afin de permettre à bon nombre de gens qui se sentent seuls et démunis de sortir de cette espèce d'isolement détériorant. Également, bon nombre voient la possibilité d'utiliser la revue *Habitats* afin de mettre en commun diverses ressources et expériences vécues par plusieurs. Les participants sont unanimes à reconnaître que le rôle de coordination à l'égard de la mise en valeur des informations et des expériences antécédentes devrait relever du Service canadien de la faune.

- *La question juridique*

La question juridique demeure le talon d'achille des principaux problèmes liés à l'acquisition d'un territoire et d'habitat. Il s'agit d'une dimension fort complexe avec laquelle les gens sont peu habitués de fonctionner. Aussi, sont-ils nombreux à dénoncer leur inhabilité à bien entreprendre les démarches et bon nombre soulèvent que certains projets d'acquisition ont échoué notamment par maladresse ou par inexpérience sur différents aspects entourant la question juridique.

## **CHAPITRE 3**

### **LA RECHERCHE DE PARTENAIRES ET DE FINANCEMENT**

### 3. LA RECHERCHE DE PARTENAIRES ET DE FINANCEMENT

#### 3.1 Approche auprès des organismes gouvernementaux

L'exposé de monsieur Bernard Villeneuve porte sur l'approche auprès des organismes gouvernementaux. Bernard Villeneuve est le directeur des affaires corporatives à Environnement Canada, région du Québec. Il ne relève d'aucun des services du Ministère mais se rapporte plutôt à un comité des cadres supérieurs sous la présidence alternante d'un des directeurs généraux de la région. Il s'occupe entre autres de la gestion du programme "Les partenaires de l'environnement" et du fonds de soutien aux groupes environnementaux.

L'exposé de monsieur Villeneuve a porté sur les deux grands axes suivants : premièrement la politique du ministère de l'Environnement en matière de relations avec les organismes environnementaux et deuxièmement sur le programme "Les partenaires de l'environnement".

#### *La politique du ministère de l'Environnement en matière de relations avec les organismes environnementaux.*

La politique du ministère de l'Environnement repose sur trois types d'actions bien précises : premièrement le fonds de soutien, deuxièmement la semaine canadienne de l'environnement et troisièmement le réseau canadien des groupes écologiques. Bien que monsieur Villeneuve reconnaisse que l'approche du gouvernement à l'égard des groupes environnementaux est à redéfinir et qu'un nouvel agenda est en construction, il nous fait part des principales orientations et changements d'orientations surtout qui ont caractérisé le fonds de soutien depuis quelque temps. Ainsi, auparavant le Ministère pouvait supporter certains groupes dans les villes desservies par des centres administratifs en leur fournissant le cadre opérationnel nécessaire : photocopieurs, aide en termes de secrétariat et autres personnes ressources jugées nécessaires. Cette méthode de collaboration était jugée fort injuste pour les organismes dont la proximité avec le Ministère n'était pas suffisante. Ainsi, afin de rendre plus équitable l'action du Ministère, ce dernier a changé sa politique. Aujourd'hui, on incite les groupes à faire des demandes d'argent au fonds de soutien.

La deuxième intervention du ministère de l'Environnement se situe au niveau de la semaine canadienne de l'environnement. Cet événement a toujours été jugé important par le Ministère et il est dans sa politique de continuer à maintenir sa contribution et sa participation à cette semaine.

Le troisième élément majeur de la politique du ministère de l'Environnement en matière de relations avec les organismes gouvernementaux concerne le réseau canadien des groupes écologiques. Cette entité bénéficie d'un budget de fonctionnement de 200 000 \$ pour une période de trois ans. Cet organisme permet aux groupes d'établir des relations entre eux et d'échanger les diverses informations nécessaires à leur bon fonctionnement. Le réseau diffuse également bon nombre d'informations et de données utiles aux divers groupes écologiques.

#### *Le programme "Les partenaires de l'environnement"*

Le programme "Les partenaires de l'environnement" est un fonds de soutien de 50 millions de dollars répartis sur une période de cinq ans afin de développer le partenariat pour l'environnement. Les grands objectifs de ce programme sont d'inciter et d'encourager les gens à s'impliquer au niveau communautaire plus particulièrement à identifier les principaux problèmes environnementaux qui peuvent survenir dans leur région et de les présenter aux gouvernements afin de nécessiter leur intervention.

Au niveau du fonctionnement, monsieur Villeneuve souligne que les demandes ont été fort nombreuses à ce programme mais il déplore la qualité générale des projets ceux-ci étant de moins bonne qualité maintenant que par rapport à il y a quelques années. Le programme vise davantage à soutenir des actions concrètes, des choses mesurables, quantifiables et appréciables sur le terrain. Le Ministère accepte des projets de qualité jusqu'à concurrence de 50 % de la valeur totale du projet.

À cette fin, quatre critères importants sont à tenir compte dans la demande d'adhésion au programme. Le premier c'est le type d'action entreprise, plus particulièrement son caractère concret. Deuxièmement, l'association avec des organismes sans but lucratif et des groupes communautaires. À cette fin, monsieur Villeneuve souligne qu'on tente d'éviter les municipalités. Troisièmement, le Ministère soutient et encourage les projets de support de trois ans. Quatrièmement, les montants

maximum sont de 200 000 \$. Ce montant peut être versé en un an ou sur une période de trois ans, mais dans tous les cas, il n'excède pas 50 % du coût du projet. Dans le contexte actuel des choses, monsieur Villeneuve mentionne aux participants trois dates importantes dans la présentation des projets au cours de l'année qui vient. Les dates de tombée sont les suivantes : le 1er septembre, le 1er mars et le 1er juin. En général, les projets doivent être innovateurs et faire la démonstration qu'ils reçoivent l'appui de la communauté.

### 3.2 Approche auprès d'entreprises privées

Les exposés sur l'approche auprès des corporations ont été réservés à messieurs Pierre Samson de Ultramar Canada et Alban D'Amours de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins.

#### *Exposé de monsieur Pierre Samson*

Ultramar Canada est une entreprise impliquée dans le domaine de la protection de l'environnement. Chez Ultramar, les gens ont une véritable politique intégrée en matière d'environnement qui s'applique de la conception à la réalisation d'un projet, de l'achat d'un produit à sa disposition finale. Cette politique couvre autant les installations terrestres que maritimes.

Ultramar est consciente que la protection de l'environnement est l'affaire de tous et de chacun. C'est pourquoi, tous sont fortement sensibilisés à l'importance de celle-ci et ce, particulièrement par des sessions de formation régulière.

Les moyens de protection de l'environnement ont évolué énormément depuis l'apparition du raffinage au début du 20ième siècle. Cette évolution se fait de paire avec la progression de la technologie et la prise de conscience de plus en plus évidente de l'impact de nos activités de consommation sur l'environnement. Les raffineries se sont aussi beaucoup agrandies et complexifiées depuis ce temps pour faire face aux besoins d'une société énergivore et pour rencontrer les besoins environnementaux.

Deux exemples concrets de cette évolution sont : la disparition des essences avec plomb et le traitement des eaux usées.

Un investissement de 65 millions de dollars permettra à Ultramar de produire exclusivement des essences sans plomb à la fin de l'année 1989, soit plus de trois ans avant l'échéance originale de 1993. Un système de traitement des eaux moderne incluant des bassins de traitements biologiques permet de rejeter une eau de meilleure qualité que celle requise par les normes gouvernementales.

Ultramar s'est impliquée avec des intervenants du domaine environnemental dans

le passé et continuera à le faire dans l'avenir.

Des exemples concrets : le projet de recherche sur la pyrolyse sous vide avec l'Université Laval; une recherche sur la biodégradation avec le groupe Bio-Génie; un don à la fondation de l'UQAM pour une bibliothèque spécialisée dans les sciences de la terre; son association avec la Fondation québécoise en environnement; sa collaboration avec le Service canadien de la faune pour l'établissement de centres de nettoyage pour les oiseaux.

Ultramar a un programme de dons et de commandites. Nous recherchons des projets qui rencontrent la philosophie de Ultramar : créativité, originalité, implication du milieu, etc. Nous ne pouvons malheureusement répondre favorablement à toutes les nombreuses demandes que nous recevons à chaque semaine et nous devons faire un choix souvent difficile. À cette fin, monsieur Samson invite les participants à faire parvenir leur demande à Ultramar Canada inc., Service des affaires publiques, 20 rue Université, Montréal, H3A 2L4.

#### *Exposé de monsieur Alban D'Amours*

Le deuxième exposé concernant l'approche auprès des corporations nous est présenté par monsieur Alban D'Amours, premier vice-président planification, communications et marketing à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins.

Monsieur D'Amours nous rappelle l'implication du Mouvement Desjardins dans le secteur de l'environnement. Cette implication est fort récente et date d'à peine un an. À l'instar de la mission générale de Desjardins, cet organisme s'implique dans la collaboration avec différentes associations afin d'obtenir un mieux-être collectif. Ses interventions se feront sentir en matière d'éducation, de démocratisation et de solidarité des initiatives locales. Monsieur D'Amours nous rappelle que Desjardins c'est : 1 400 entreprises, 18 000 bénévoles, 33 000 employés, bref près de 50 000 intervenants.

L'action de Desjardins en matière environnementale repose sur deux objectifs fondamentaux. Le premier, Desjardins désire sensibiliser la population à la protection de l'environnement. Deuxièmement, Desjardins veut faire la preuve de la rentabilité

économique de la protection de l'environnement. À cette fin, Desjardins désire travailler à l'intégration des coûts environnementaux au calcul du coût de revient des entreprises de produits et de services.

D'autre part, Desjardins insistera toujours pour que le consommateur ou l'ensemble de la population relève les responsabilités majeures qui lui appartiennent en matière de protection de l'environnement. À son avis, le consommateur demeure le grand responsable de l'évolution de la qualité de l'environnement.

En situation concrète, l'action de Desjardins prend deux formes différentes. Une première relative à sa politique d'achat et une deuxième à sa politique de crédit.

Par rapport à sa politique d'achat, Desjardins adopte des règles de protection à l'égard de l'environnement. Ainsi, elle a par le passé soutenu des initiatives que ce soit des usines de désencrage en collaboration avec Cascades ou des campagnes de levée de fonds en vue de soutenir certains programmes environnementaux. À l'égard, de sa politique de crédit, Desjardins s'oriente vers le refus de financer les projets de développement des entreprises polluantes. À son avis, l'environnement doit devenir un paramètre financier et il est de la responsabilité du prêteur de s'interroger sur les activités polluantes des entreprises.

### 3.3 Stratégie de levée de fonds et recherche de commandite

Deux exposés ont été présentés aux participants sous cette rubrique. Un premier de monsieur Jean-Paul Desjardins, directeur du marketing du Service canadien des parcs, fait état des principaux problèmes liés à la recherche de commandite. Dans un deuxième temps, monsieur Chabot de Chabot et Légalé, conseillers en levée de fonds, nous présente plusieurs stratégies de levée de fonds incluant des exercices pratiques à l'intention des participants.

Le premier exposé de monsieur Jean-Paul Desjardins qui oeuvre depuis 16 ans pour le Service canadien des parcs de Environnement Canada nous introduit aux principales caractéristiques et aux principales problématiques liées à la commandite comme outil-marketing.

Le premier élément abordé par monsieur Desjardins concerne la définition d'une commandite. À cette fin, il réfère à celle présentée par monsieur Jacques M. Boivin, professeur aux HEC et consultant.

*"La commandite est une composante de la communication commerciale de masse qui consiste pour une entreprise à apporter un soutien financier à une activité culturelle, sportive ou humanitaire à laquelle elle n'est pas directement liée, le plus souvent dans le but d'associer à cette dernière, dans l'esprit des consommateurs la marque d'un produit ou d'un service d'identification de l'entreprise".*

Monsieur Desjardins souligne que la commandite n'est pas une fin en soi, n'est pas exclusivement un moyen de financement ou encore une panacée ou une bouée de sauvetage. Il nous rappelle quelques principes fondamentaux de base qui sont rattachés à cette démarche.

<b>Win-Win</b>	La commandite implique un échange de service.
<b>Opportuniste</b>	Elle exige une ouverture d'esprit et une adaptation aux situations. Il faut être prêt à écouter et à discuter.
<b>Planification stratégique</b>	La commandite est un outil de gestion qui doit cadrer dans la stratégie d'une organisation ou d'une entreprise. Il s'agit donc d'une action planifiée.
<b>Partenariat</b>	Qui dit échange dit partenaires associés. Il faut donc apporter une attention particulière à la relation humaine. Ainsi, les relations publiques prennent ici une très grande importance.
<b>Compétition et concurrence</b>	Il faut être prêt à faire preuve d'imagination, de créativité et d'innovation. Les pires ennemis sont les principes. En d'autres mots, il faut se sentir à l'aise. Enfin, dans une société comme la nôtre où la performance a pris une place importante, personne n'aime s'associer avec des perdants ou des faibles, les plus faibles n'étant pas nécessairement les plus petits.

Monsieur Desjardins nous introduit, par la suite, à un bref rappel historique des activités au Service canadien des parcs. Il nous rappelle la création du service du marketing à l'été 1987, l'organisation de la première campagne promotionnelle pour le parc national, l'opération Forillon, et à l'automne 1988, à l'exercice de planification stratégique qui conduit à l'élaboration de l'action et à certaines orientations pour les cinq prochaines années.

Monsieur Desjardins présente également aux participants quelques expériences réelles en matière de recherche de commandites. Certaines ayant donné des résultats douteux et d'autres des performances extraordinaires. À la fin des exposés, monsieur Desjardins présente certaines notions générales quant à la démarche commanditée.

La recherche de commandites est souvent associée à certaines contraintes.

Premièrement, il faudra trouver ce qui intéressera notre commanditaire potentiel : la cause, notre clientèle, les retombées économiques, la notoriété. Les commandites peuvent prendre plusieurs formes: des dollars bien sûr mais aussi un placement immédiat, du temps d'antenne, des ressources humaines, des outils promotionnels, une place dans un salon. En fait, la seule limite est votre imagination.

N'entreprenez pas de démarches pour des petites choses isolées non intégrées à votre philosophie d'organisation. Vous brûlerez votre image. Vous finirez sous l'étiquette budgétaire "charité". C'est bien de trouver un commanditaire pour un événement, c'est mieux qu'il devienne un véritable associé "durable". Les amitiés qui se développent dans un tel contexte vous favoriseront.

Le "timing", le momentum, comme vous le savez vous est favorable. Depuis 1980, les grandes entreprises entre autres ont délaissé en partie la commandite des sports pour se tourner vers les arts, la culture et l'environnement. De plus, très souvent, les entreprises soutiendront leurs efforts de commandite par des efforts de promotion ce qui risque de vous procurer double bénéfice.

Ne soyez pas puriste. Il vaut mieux dire "peut-être" et continuer à considérer toutes les opportunités. Il faut se rappeler que si vous choisissez telle entreprise plutôt qu'une autre, n'oubliez pas que vous êtes en compétition. Vos concurrents ou partenaires font la même chose et ils choisissent également. La plupart des entreprises ont maintenant des comités de sélection et d'évaluation.

Enfin, celui ou celle qui pilote le dossier doit y croire, exercer un certain contrôle et doit pouvoir réellement négocier et conclure.

Finalement, monsieur Desjardins souligne l'importance d'inscrire la recherche des commandites dans le cadre de planification et dans la politique d'une entreprise ou d'une organisation. Partant de ce constat, il faut alors faire un examen de conscience et développer cette vision nécessaire au développement, à la croissance et à l'existence de toute organisation.

Le deuxième exposé nous est présenté par monsieur Raynald Chabot, diplômé en récréologie à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Monsieur Raynald Chabot fait

partie du cabinet-conseil Légaré et Chabot qui se spécialise dans les collectes et les levées de fonds.

L'atelier sur les stratégies de collectes de fonds est constitué de deux blocs distincts. Le premier bloc est concerné par la classification des campagnes de financement. Cette classification révèle qu'il existe trois formes ou types de campagnes de financement, soit la campagne de souscription, un événement spécial ou la vente d'un article.

Le deuxième bloc de cet exposé s'attarde aux éléments de gestion d'une campagne de financement. Il y a été traité de l'analyse de l'environnement philanthropique d'un organisme et du plan d'action. L'exposé de monsieur Chabot a été suivi d'une période d'exercice à l'intérieur duquel les participants ont eu à élaborer une stratégie de levée de fonds selon certains paramètres définis par monsieur Chabot.

## CONCLUSION

La deuxième édition des ateliers sur la protection des habitats, organisée par le Service canadien de la faune, a regroupé 75 participants dont 50 représentants d'organismes non gouvernementaux répartis à travers le Québec et voués à la cause des habitats.

Cette rencontre a permis de constater l'implication importante, voire même grandissante, des groupes du milieu tant au niveau de la gestion, de la mise en valeur et de l'acquisition des habitats.

Les participants qui s'étaient donné comme objectifs d'orienter leurs actions, de répartir leurs tâches entre les différents partenaires et de développer une approche auprès de ceux-ci, basée sur la concertation et la coopération ont obtenu par le biais des conférenciers, l'information nécessaire à l'atteinte des objectifs. Tous reconnaissent l'importance de tels ateliers. Les exemples et les cas vécus tels que présentés sont non seulement utiles mais d'une nécessité fondamentale.

Le Service canadien de la faune entend pour sa part donner suite aux demandes faites par les groupes et renouveler cette expérience dès l'an prochain.

**ANNEXE 1**

**PROGRAMME DES ACTIVITÉS**



Environnement  
Canada  
Conservation  
et Protection  
Service  
canadien  
de la faune

Environment  
Canada  
Conservation  
and Protection  
Canadian  
Wildlife  
Service

**P R O G R A M M E**  
**ATELIERS SUR LA PROTECTION DES HABITATS FAUNIQVES**  
**25 ET 26 NOVEMBRE 1989**

**SAMEDI 25 NOVEMBRE 1989**

- 8h30 à 9h00      Inscription
- 9h00 à 9h15      Mot de bienvenue - Jean-Pierre Gauthier, Directeur général  
Région du Québec
- 9h15 à 9h50      Présentation du Service canadien de la faune, Jean Cinq-Mars,  
directeur régional
- 9h50 à 10h00     Déroulement des ateliers - Jacques Pelletier, SOM inc.
- 10h00 à 10h15    **PAUSE-SANTÉ**
- 10h15 à 12h00    Acquisition des habitats  
1. Processus d'acquisition au Québec  
Fondation de la faune du Québec - Guy Lépine  
2. Cas d'acquisition au Québec par un organisme non gouvernemental  
- Société canadienne de la conservation de la nature -  
Robert Carswell  
3. Le concept de fiducies foncières - Gary Richards, consultant en  
communication  
Période de questions
- 12h00 à 13h30    **DINER**
- 13h30 à 14h45    Gestion et mise en valeur des habitats  
1. Gestion des sites naturels au Québec  
Service canadien de la faune - Serge Labonté  
2. Cas de gestion d'un habitat par un organisme non gouver-  
nemental  
- Corporation d'aménagement de sites écologiques (CASE) -  
Michel Savard et Rémy Bouchard  
3. Cas de gestion d'un habitat par un organisme non gouver-  
nemental  
- Société d'aménagement récréatif pour la conservation de  
l'environnement au lac Saint-Pierre (SARCEL) - Louis Gagné
- 14h45 à 15h05    **PAUSE-SANTÉ**
- 15h05 à 15h25    Période de questions
- 15h25 à 16h00    **PLÉNIÈRE**
- 16h00 à 17h00    **KIOSQUES D'INFORMATION**
- 19h00 à 21h00    Atelier d'information sur le programme d'aide à la gestion et à  
l'acquisition des habitats

**PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT**  
**ST LAWRENCE ACTION PLAN**

**Canada**

DIMANCHE 26 NOVEMBRE 1989

8h30 à 9h00 Inscription

9h00 à 9h15 Résumé de la journée précédente - Jacques Pelletier

Recherche de partenaires / recherche de financement

9h15 à 10h15 1. Approche auprès des organismes gouvernementaux  
- Environnement Canada - Bernard Villeneuve

2. Approche auprès des corporations  
ULTRAMAR CANADA - Pierre Samson

10h15 à 10h30 PAUSE-SANTÉ

10h30 à 11h30 3. Approche auprès des corporations  
- Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins  
du Québec - Alban D'Amours

4. Recherche de commandites  
- Service canadien des parcs - Jean-Paul Desjardins

11h30 à 12h00 Période de questions

12h00 à 13h30 DINER

13h30 à 14h45 1. Stratégies de levée de fonds  
- Chabot et Légaré, conseillers en levée de fonds

14h45 à 15h00 PAUSE-SANTÉ

15h00 à 16h15 2. Stratégies de levée de fonds (suite)  
- Chabot et Légaré, conseillers en levée de fonds

16h15 à 16h45 PLÉNIÈRE

16h45 à 17h00 Mot de la fin - Service canadien de la faune

**ANNEXE 2**

**L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS**

ATELIERS SUR LA PROTECTION DES HABITATS  
25 et 26 NOVEMBRE 1989

LISTE DES PARTICIPANTS

Association sportive et écologique  
de la Batiscan  
a/s Monsieur Gaétan Lebel  
C.P. 64  
Batiscan, Qc  
GOX 1A0

Association des biologistes du Québec (ABQ)  
a/s Monsieur Michel Tardif  
1208, rue Beaubien est  
Bureau 102  
Montréal, Qc  
H2P 1T7

Association pour la protection de  
l'environnement du lac Saint-Charles (L')  
a/s Monsieur Jocelyn Moffet  
433, rue Delage est  
Lac Saint-Charles, Qc  
GOA 2H0

Association pour la protection de  
l'environnement du lac Saint-Joseph (L')  
a/s Madame Gaby Ward et Monsieur Jean-Pierre Bédard  
C.P. 248  
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Qc  
GOA 3M0

Association québécoise  
des groupes d'ornithologues (AQGO)  
a/s Monsieur Normand David  
4545, Pierre de Coubertin  
C.P. 1000, succursale "M"  
Montréal, Qc  
H1V 3R2

Canards Illimités - Canada  
a/s Monsieur Jean-Pierre Laniel  
710, rue Bouvier Suite 260  
Québec, Qc  
G2J 1A7

Centre Atlantique de l'environnement  
a/s Madame Nathalie Zinger  
170, Marie-Anne est  
Montréal, Qc  
H2W 1A5

Centre d'interprétation  
de la nature du lac Boivin  
a/s Monsieur Mario Fortin  
700, rue Drummond  
Granby, Qc  
J2G 8C7

Chabot et Légaré, Firme Conseil  
a/s Monsieur Raynald Chabot  
4356, de l'Estuaire  
Charney, Qc  
G6X 1C6

Club des naturalistes  
Catharine Traill (Le)  
a/s Madame Mary-Lou Hibbeln  
John Abbott College C.P. Box 2000  
Ste-Anne de Bellevue, Qc  
H9X 3L9

Club des ornithologues amateurs  
du Saguenay - Lac St-Jean (Le)  
a/s Monsieur Alain Jomphe  
C.P. 1265  
Jonquière, Qc  
G7S 4K8

Club des ornithologues  
de l'Outaouais (Le)  
a/s Monsieur Daniel Toussaint  
C.P. 419, succursale "A"  
Hull, Qc  
J8Y 6P2

Club d'ornithologie de Longueuil  
a/s Monsieur Gérard St-Denis  
890, rue Forget  
Longueuil, Qc  
J4S 4Y4

Coalition Verte (La)  
a/s Monsieur Pierre Cloutier  
18, rue Alliance  
Montréal, Qc  
H4K 2C6

Comité de recherche et d'intervention  
environnemental (CRIE) du Grand-Portage (Le)  
a/s Madame Fabienne Lavoie  
85, route 132 est  
St-André, Qc  
GOL 2H0

Comité environnement île Bizard  
a/s Madame Lucie Cloutier  
3242, Chèvremont  
Ile Bizard, Qc  
H9C 1V7

Communauté urbaine de Montréal  
a/s Madame Johanne Bérard  
Planification du territoire  
2580, boul. St-Joseph Est  
Montréal, Qc  
H1Y 2A2

Confédération des Caisse populaires  
et d'économie Desjardins  
a/s Monsieur Alban D'Amours  
100, des Commandeurs  
Lévis, Qc

Conservation baie Missisquoi  
a/s Madame France Pelletier  
270, des Érables  
Philipsburg, Qc  
J0J 1N0

Corporation d'aménagement de sites  
écologiques (C.A.S.E.)  
a/s Monsieur Michel Savard  
494, Price ouest  
Alma, Qc  
G8B 4S5

Corporation d'aménagement  
de sites écologiques (C.A.S.E.)  
a/s Monsieur Rémy Bouchard  
494, Price ouest  
Alma, Qc  
G8B 4S5

Corporation d'aménagement  
des espaces verts  
a/s Monsieur Carol Lévesque  
C.P. 745  
Rimouski, Qc  
G5L 7C7

Corporation de développement  
économique du Kamouraska  
a/s Monsieur Donald Gagné  
C.P. 756  
412, 9e Rue  
La Pocatière, Qc  
G0R 1Z0

Corporation du centre éducatif  
de la sauvagine inc.  
a/s Monsieur Réjean Lachance  
159, rue St-Louis  
Montmagny, Qc  
G5V 1N5

Corporation du parc régional  
de Pointe-aux-Outardes  
a/s Madame Sylvie Langlois  
471, Principale  
Pointe-aux-Outardes, Qc  
GOH 1M0

Corporation pour l'accès  
et la protection de l'île Brion inc.  
a/s Monsieur Raymond Gauthier  
C.P. 1167 - Étang-du-Nord  
Îles-de-la-Madeleine, Qc  
GOB 1E0

CRIVERT  
a/s Monsieur Denis Gervais  
28, rue Saint-Paul  
Valleyfield, Qc  
J6S 4A8

Duvetnor (Société)  
a/s Monsieur Jean Bédard  
3915, avenue Tewkesbury  
Stoneham, Qc  
GOA 4P0

Environnement Canada  
a/s Monsieur Albin Tremblay  
Direction de l'analyse  
et coordination  
1141, rte de l'Église  
C.P. 10100 - 6e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Environnement Canada  
a/s Monsieur Bernard Villeneuve  
3, rue Buade  
C.P. 6060 - Haute-Ville  
Québec, Qc G1R 4V7

Environnement Canada  
a/s Monsieur Clément Dugas  
Direction des Communications  
3, rue Buade - 4e étage  
Québec, Qc  
G1R 4V7

Environnement Canada  
a/s Monsieur Jean-Pierre Gauthier  
Directeur général régional  
1141, rte de l'Église  
C.P. 10100 - 6e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Environnement Canada  
a/s Monsieur Jean-Yves Charette  
Direction des eaux intérieures  
8e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Fédération québécoise de la faune  
a/s Monsieur Roland Côté  
319, rue St-Zotique est  
Montréal, Qc  
H2S 1L5

Fiducie foncière de la vallée Ruitier  
a/s Madame Angela Losito  
Route rurale 4  
Dunkin, Qc  
JOE 1X0

Fondation de la faune du Québec  
a/s Monsieur Guy Lépine  
690 est, Grande-Allée  
2e étage  
Québec, Qc  
G1R 2K5

Fondation Écho-logie inc. (La)  
a/s Monsieur Jean-Paul Doyon  
36, avenue Plante  
Lévis, Qc  
G6V 6Z5

Fondation les Oiseleurs du Québec (La)  
a/s Messieurs Mario Labonté et Clément Ouellet  
C.P. 8837  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4N7

Fondation québécoise en environnement  
a/s Monsieur André Poirier  
800, boulevard de Maisonneuve est  
Suite 207 - 2e étage  
Montréal, Qc  
H2L 4L8

Héritage St-Bernard  
a/s Madame Sharon David  
C.P. 25  
Châteauguay, Qc  
J6J 4Z4

L'Aboiteau de la Seigneurie de Kamouraska  
a/s Madame Danielle Cloutier  
301, Haute-Ville  
Kamouraska, Qc  
GOL 1M0

Ministère de l'agriculture, des pêcheries  
et de l'alimentation du Québec  
a/s Monsieur Pierre Samson  
Conservation des ressources agricoles  
200-A, chemin Ste-Foy - 12<sup>e</sup> étage  
Québec, Qc  
G1R 4X6

Ministère de l'Environnement du Québec  
a/s Madame Chantal Dubreuil  
Direction du patrimoine écologique  
3900, rue Marly  
Sainte-Foy, Qc  
G1X 4E4

Ministère de l'Environnement du Québec  
a/s Monsieur Réal L'Heureux  
Direction générale de la Conservation  
3900, rue Marly  
Sainte-Foy, Qc  
G1X 4E4

Ministère Loisir, Chasse et Pêche  
a/s Monsieur Rodrigue Gagné  
Direction de l'éducation  
690, Grande-Allée est - 1er étage  
Québec, Qc  
G1R 2K5

Ministère Loisir, Chasse et Pêche  
a/s Monsieur Michel Lepage  
Direction générale des ressources fauniques  
150 est, boul. St-Cyrille - 6<sup>e</sup> étage  
Québec, Qc  
G1R 4Y1

Mouvement écologique du Haut-Richelieu (MEHR)  
a/s Madame Nicole Robert  
C.P. 153  
St-Jean-sur-Richelieu, Qc  
J3B 6Z4

Musée de la Mer de Rimouski  
a/s Madame Nicole Beaulieu  
1034, du Phare est  
Pointe-au-Père, Qc  
G5M 1L8

Option Verte  
a/s Monsieur Pierre Aquin  
194, Leon Bloy, #5  
Châteauguay, Qc  
J2J 2Y7

Regroupement pour la préservation  
de l'île et du marais de Katevale (Le)  
a/s Monsieur Bernard Denault  
C.P. 21  
Katevale, Qc  
JOB 1W0

Monsieur Gary Richards  
Consultant en communication  
P.O. Box 416  
North Troy  
Vermont, USA  
05859

Service canadien de la faune  
a/s Monsieur Denis Lehoux  
Biologiste aux habitats  
1141, rte de l'Église  
C.P. 10100 - 9e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Service canadien de la faune  
a/s Madame Francine Hone  
Biologiste  
1141, rte de l'Église  
C.P. 10100 - 9e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Service canadien de la faune  
a/s Madame Isabelle Ringuet  
Chef, division des habitats  
et des espèces menacées  
1141, rte de l'Église  
C.P. 10100 - 9e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Service canadien de la faune  
a/s Monsieur Jacques Rosa  
Coordonnateur - Application de la Loi  
1141, rte de l'Église  
C.P. 10100 - 9e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Service canadien de la faune  
a/s Monsieur Jean Cinq-Mars  
Directeur général intérimaire  
1141, rte de l'Église  
C.P. 10100 - 9e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Service canadien de la faune  
a/s Monsieur Jean Thie  
Directeur régional intérimaire  
1141, rte de l'Église  
C.P. 10100 - 9e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Service canadien de la faune  
a/s Monsieur Léo-Guy de Repentigny  
Technicien aux habitats  
1141, rte de l'Église  
C.P. 10100 - 9e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Service canadien de la faune  
a/s Monsieur Pierre Laporte, biologiste  
aux espèces menacées  
1141, rte de l'Église  
C.P. 10100 - 9e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Service canadien de la faune  
a/s Monsieur Raymond Sarrazin  
Coordonnateur - Plan conjoint  
de l'Est  
1141, rte de l'Église  
C.P. 10100 - 9e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Service canadien de la faune  
a/s Monsieur Serge Labonté  
Gérant RNF du cap Tourmente  
1141, rte de l'Église - 9e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Service canadien de la faune  
a/s Monsieur Yvon Mercier, biologiste  
Gestionnaire des Habitats  
1141, rte de l'Église  
C.P. 10100 - 9e étage  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H5

Service canadien des Parcs  
a/s Monsieur Jean-Paul Desjardins  
3, rue Buade  
C.P. 6060 - Haute-Ville  
Québec, Qc  
G1R 4V7

Société canadienne pour la  
conservation de la nature  
a/s Monsieur Joel Bonin  
2597, rue Monsabré  
Bureau 107  
Montréal, Qc  
H1N 2K7

Société canadienne pour la  
conservation de la nature  
a/s Monsieur Robert Carswell  
1, Place Ville-Marie  
Suite 3900  
Montréal, Qc  
H3B 4M7

Société d'aménagement de la  
Baie Lavallière  
a/s Monsieur Paul Messier  
51, Place Kittson  
Sorel, Qc  
JOP 5C3

Société d'aménagement et de conservation  
des oiseaux migrateurs de Montmagny (SACOMM)  
a/s Monsieur François de la Durantaye  
C.P. 53  
Montmagny, Qc  
G5V 3S3

Société d'aménagement récréatif  
pour la conservation de l'environnement  
du lac Saint-Pierre (SARCEL)  
a/s Monsieur Louis Gagné  
2335, rue du Fleuve ouest  
NICOLET, Qc  
JOG 1E0

Société d'animation scientifique  
a/s Monsieur Benoit Houde  
3205, Versant Nord  
Sainte-Foy, Qc  
G1X 3V5

Société d'écologie de la batture de Kamouraska  
a/s Madame Marie-Paul Desjardins  
C.P. 101  
St-André-de-Kamouraska, Qc  
GOL 2H0

Société de conservation et de recherche  
des Iles de Berthier (SCIRBI)  
a/s Monsieur Paul-Émile Lavallée  
670, rue Montcalm  
Bureau 206 - C.P. 1499  
Berthierville, Qc JOK 1A0

Société de conservation  
de la baie de L'Isle-Verte  
a/s Monsieur Gérard Michaud  
371 est, Route 132 - C.P. 9  
L'Isle-Verte, Qc  
GOL 1K0

Société d'ornithologie de Lanaudière (La)  
a/s Madame Desneige Perreault  
C.P. 339  
Joliette, Qc  
J6E 3Z6

Société de conservation et de mise  
en valeur de la Grande Plée Bleue  
Madame Brigitte Sylvain  
36, avenue Plante  
Lévis, Qc  
G6V 6Z5

Société du domaine Joly de Lotbinière  
a/s Madame Hélène Leclerc  
6874, Marie Victorin  
Ste-Croix, Qc  
GOS 2H0

Société du domaine Joly de Lotbinière  
a/s Monsieur Pierre Boucher  
6874, Marie Victorin  
Ste-Croix, Qc  
GOS 2H0

Société linnéenne du Québec (La)  
a/s Monsieur Robert Joly  
1675 , avenue du Parc  
Sainte-Foy ,Qc  
GLW 4S3

Société linnéenne du Québec (La)  
a/s Madame Agathe Savard  
1675 , avenue du Parc  
Sainte-Foy ,Qc  
GLW 4S3

Société ornithologique Centre du Québec  
a/s Monsieur Daniel Jauvin  
C.P. 180  
St-François-du-Lac, Qc  
JOG 1M0

Société Provancher d'histoire  
naturelle du Canada (La)  
a/s Monsieur Raymond Rioux  
9141 avenue du zoo  
Charlesbourg  
G1G 4G4

Société québécoise pour la protection  
des oiseaux (La)  
a/s Monsieur Lance Laviolette  
240, 36e Avenue  
Lachine, Qc  
H8T 2A3

Ultramar Canada Inc.  
a/s Monsieur Pierre Samson, directeur  
Contrôle des pertes  
C.P. 2055  
St-Romuald, Qc  
G6W 5H4

Union québécoise pour la conservation  
de la nature (UQCN)  
a/s Monsieur Richard Legault  
160, 76e Rue Est  
Charlesbourg, Qc  
G1H 7H6